

DÉLIBÉRATION N°2025-43

MISE À JOUR DE LA TARIFICATION DU PARC DE MATÉRIEL

Le mercredi 12 novembre 2025 à 14h30, les membres du Conseil d'Administration d'Arsud, régulièrement convoqués, se sont réunis en visioconférence.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Michel BISSIÈRE - Marion COUTRIS - Chantal EYMEOD - Adeline DUMON - Richard GALY -
Coline HOUSSAYS - Roland MAY - Muriel MAYETTE-HOLTZ - Clémence PARODI - Élodie PRESLES -
Patrick RANCHAIN - Gilles RIPERT - Alexandra TIMÁR

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :

Josy CHAMBON a donné sa procuration à Richard GALY
Michaël DIAN a donné sa procuration à Élodie PRESLES
Sophie JOISSAINS a donné sa procuration à Michel BISSIÈRE
Michel KELEMENIS a donné sa procuration à Alexandra TIMÁR

ÉTAIENT ABSENTS :

Bruno GENZANA - Virginie PIN - Claire RANNOU - Jean-Pierre RICHARD

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n°19-586 du Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur du 16 octobre 2019 portant modification des statuts de la Régie culturelle régionale et intégration de l'Arcade,

VU la délibération n°2021-40 du Conseil d'Administration d'Arsud du 16 septembre 2021 relative à la mise à jour de la tarification du parc de matériel et des plateaux,

VU la délibération n°2025-02 du Conseil d'Administration d'Arsud du 5 février 2025 relative à la mise à jour de la tarification du parc matériel et de la location des salles,

VU les Conditions générales de location d'Arsud,

Considérant :

- L'augmentation des prix d'achat des matériels de spectacle, et particulièrement des structures de scènes, des éclairages de scène, des matériels de son, des matériels électriques,
- La nécessité d'effectuer des navettes entre agences pour répondre à des demandes ponctuelles des usagers,
- L'ajout de matériels dans le catalogue de location,

Le Président propose au Conseil d'Administration :

- D'adopter la nouvelle tarification journalière du matériel proposé à la location listé ci-après et d'en modifier le catalogue,
- D'autoriser les agents du service technique à facturer en accord avec l'usager une navette de transports afin de pouvoir répondre à la demande de matériels présents sur des parcs distants.

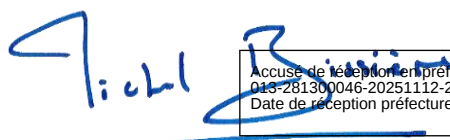
Accusé de réception en préfecture
00442300018411100040
Date de réception préfecture : 15/11/2025

Article	Référence	Tarif unitaire actuel HT	Nouveau tarif unitaire HT
Grille Caddie	GEXCAD	1,50 €	1,82 €
Grille Expo	GEXGRISE	1,00 €	1,20 €
ENCEINTE AUTONOME SOUND PROJECTION	SPAUTONOME	/	32,00 €
LIBERTY JEUX ORGUES	LIBERTY240	/	50,00 €
Amplificateur LA4 4x800W sous 8 ohms	ASONLA4	/	70,00 €
Amplificateur LA-8 4x1100W sous 8 ohms	ASONLA8	/	110,00 €
Yamaha MG16XU	CMMG	/	4,63 €
Robert Juliat TIBO blanche	DCTIBO	/	19,90 €
APG	HPAPGDS12	/	5,50 €
L-Acoustics Arcs wifo focus 15°	HPARCSFOCUS	/	29,80 €
L-Acoustics Arcs wifo wide 30°	HPARCSWIDE	/	29,80 €
Renfort de grave LA passif 18 pouces	HPSB18	/	21,80 €
Yamaha IF2208W	HPIF2208W	/	9,95 €
NAVETTE DEMANDE USAGER	Bouc-Bel-Air – Sisteron Aller-Retour	/	75,00 €
NAVETTE DEMANDE USAGER	Bouc-Bel-Air – St-Laurent-du-Var Aller-Retour	/	125,00 €

Après avoir délibéré, adopté à l'unanimité.

Fait à Bouc-Bel-Air, le 12 novembre 2025

Le président du Conseil d'Administration
Monsieur Michel BISSIÈRE


Accusé de réception en préfecture
013-281300046-20251112-2025-43-DE
Date de réception préfecture : 15/11/2025